

# LA CASELLE ENCHÊNÉE



ASSOCIATION DE SAUVÉGARDE  
DE  
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS  
DE  
LALBENQUE



## JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE



Malgré son ton souvent critique et un peu impertinent, la Caselle Enchênée qui publie ce mois-ci son dixième numéro ne va pas se dérober aux traditionnels vœux de fin d'année. Des vœux en premier lieu pour les adhérents de l'AJEL grâce auxquels ce journal existe car ce sont leurs cotisations qui permettent de couvrir les frais d'impression et de publication des 400 numéros bimestriels. Ils sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre puisque notre association a doublé son nombre d'adhérents durant l'année 2008. Merci à tous ces adhérents qui souhaitent que notre association dure dans le temps pour la sauvegarde de l'environnement du pays de Lalbenque et qui souhaitent également que ce journal continue d'exister pour informer, proposer, critiquer et débattre de tous les sujets qui touchent à l'environnement et, plus largement, à la vie du pays lalbenquois. Des vœux bien sûr à tous les lecteurs habituels de la Caselle en les invitant à ne pas hésiter à nous rejoindre s'ils partagent les mêmes convictions sur la nécessité d'une association de défense de l'environnement et de la pérennité de notre journal. Des vœux également à toute la population de la région de Lalbenque et, plus particulièrement, à ses élus qui doivent assumer la responsabilité des affaires publiques dans une période de crise et d'incertitude. Si la Caselle Enchênée adopte néanmoins dans ses articles un ton légèrement insolent et acerbe, nous ne sommes pas sans connaître les difficultés que rencontrent les élus au quotidien, les choix difficiles auxquels ils sont soumis et la charge de travail que cela entraîne pour eux. Il n'en reste pas

moins vrai que notre rôle est de rappeler que même lorsque pèsent de fortes contraintes sur l'action publique, il existe de multiples manières d'aménager un territoire et de proposer des services à ses habitants qui sont aussi des contribuables. Que tous les élus qui sont parfois la cible de nos flèches sachent donc que nous les respectons, mais nous aimerions qu'en retour ils soient plus à l'écoute de nos diverses suggestions et des critiques constructives que nous leur adressons. Et puis, j'allais l'oublier, des vœux enfin à la **CASELLE ENCHÊNÉE** pour que ce journal perdure en 2009, avec ses six numéros bimestriels, en passant si possible de six à huit pages...comme son grand frère palmipède qui paraît tous les mercredis. Que les pages de cette publication continuent de remplir leur rôle d'information, de propositions et de contestation quand cela nous semble nécessaire.

Une fois n'est pas coutume : pour célébrer à notre façon la traditionnelle trêve de Noël, nous ne mettrons aucun carton rouge dans ce numéro. Certains vont être déçus car nous nous sommes laissés dire que ces fameux cartons rouges faisaient le bonheur de beaucoup de lecteurs. Chacun sait que l'homme est ainsi fait qu'il éprouve un malin plaisir à voir son voisin épinglé ! Mais il ne faudrait pas oublier que la Caselle distribue également beaucoup de cartons verts pour encourager les bonnes initiatives et montrer dans quelle voie il nous semble qu'il faudrait aller. Ce dixième numéro sera donc un numéro de Noël sans sa couleur rouge habituelle...si ce n'est celle du manteau du père Noël qui va réjouir, une fois de plus, petits et grands.

# CONNEXION INTERNET HAUT DÉBIT : LE MAUVAIS CHOIX

LETTRE OUVERTE À JACQUES POUGET,  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LALBENQUE

Monsieur le président

Depuis quelques mois, vous avez le souci de répondre à la demande des centaines de foyers de votre communauté de communes qui ne peuvent pas obtenir la connexion Internet haut débit par la voie du fil téléphonique. Les habitants de ces zones blanches sont victimes d'une injustice que vous avez voulu réparer, à juste titre, en faisant appel à des sociétés qui proposent des connexions Internet, sans fil, par voie hertzienne. Durant l'année 2007, vous avez lancé un appel d'offres et votre choix s'est porté sur le groupement INEO-WIFILAND pour un marché de 221 000 euros H.T. Cette société utilise la technologie du réseau Canopy de Motorola qui nécessite, à partir d'une tête de réseau de 11 antennes basées sur le château d'eau de Lalbenque, l'installation de 28 autres antennes sur des points hauts, réparties sur tout le territoire des communes environnantes.

Autant nous comprenons votre souci de répondre favorablement aux besoins exprimés par vos administrés, autant nous nous interrogeons sur l'opportunité du choix que vous avez fait. En effet, les habitants de la Communauté de communes de Lalbenque doivent savoir que plusieurs sociétés avaient soumissionné lors de cet appel d'offres et que vous avez écarté l'une d'entre elles, une société lotoise, qui proposait un coût d'installation 15 % moins cher, qui utilisait des antennes plus nombreuses mais plus discrètes et beaucoup moins puissantes, qui n'avait nul besoin de cette tête de réseau avec ses 11 antennes sur le château d'eau de Lalbenque et surtout, le point le plus important, qui offrait la possibilité d'une connexion à 100 %, c'est-à-dire à la totalité des habitants désireux de se connecter. Votre choix s'est porté sur une société dont le montant du marché était plus cher, sur une technologie plus dangereuse en termes de puissance d'antennes et qui va laisser sur la touche de nombreux foyers qui, au terme de l'opération, n'auront toujours pas de connexion Internet haut débit. Pourquoi un tel choix alors que la société évincée a déjà fait preuve de sa fiabilité et se son savoir-faire en répondant avec succès à la demande de plusieurs villages lotois tels que Cabrerets, Saint-Cernin et, plus récemment, le village voisin d'Esclauzels. D'autres départements français ( l'Ain, la Guyane...) sont équipés avec cette technologie très différente de celle proposée par la société INEO que vous avez choisie.

Faut-il voir dans ce choix l'influence des conseils de techniciens de la Région Midi-Pyrénées ou bien encore les avis éclairés de quelque bureau d'études ? Monsieur le président, au bout de bientôt un quart de

siècle de mandats électoraux, vous devriez connaître le peu de crédit que l'on doit accorder aux divers bureaux d'études payés grassement pour, parfois, des résultats piteux. L'exemple du bureau d'études qui s'est occupé du P.L.U de Lalbenque en est une bonne illustration. Savez-vous qu'il existe, vivant sur votre territoire, des gens à la compétence éprouvée, soit en activité professionnelle, soit à la retraite dont les conseils avisés pourraient vous être utiles lorsqu'il vous faut prendre des décisions dans des domaines aussi pointus et aussi difficiles que le sujet qui nous intéresse. Nous comprenons fort bien qu'un élu, quel qu'il soit, n'a pas réponse à tout et est obligé de s'entourer des meilleurs conseils qui ne sont pas toujours prodigués ni par les bureaux d'études, ni par les technocrates de nos diverses administrations. Ou bien faut-il évoquer l'hypothèse que cette société d'installation Wifi serait subventionnée par la Région alors que d'autres, dans l'ombre, seraient mises à l'écart ? Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, vous avez le devoir de vous expliquer publiquement soit dans votre bulletin communautaire, soit dans les colonnes de la Caselle Enchênée sur les vraies raisons qui vous ont poussé à faire ce choix incompréhensible pour beaucoup.

Qu'allez vous répondre à ces multiples foyers qui attendent la connexion Internet depuis des années et qui vont être laissés pour compte car la technologie Motorola n'est pas adaptée aux difficultés de relief de notre territoire accidenté ? Et qu'allez-vous dire aux riverains du château d'eau de Lalbenque qui vont devoir supporter les effets cumulatifs de l'antenne SFR récemment installée et les 11 antennes Wifi, certes de moindre puissance, mais dont personne ne connaît, à terme, les véritables effets sur la santé. Il était de votre devoir d'élu d'appliquer le principe de précaution en exigeant de SFR, après les plaintes des riverains, d'aller planter son antenne sur un site à l'écart des zones habitées. Et il était également de votre devoir d'élu de choisir une technologie Wifi la moins nocive possible, la moins onéreuse pour le budget de vos administrés et surtout qui puisse satisfaire 100 % des personnes désireuses de se connecter en haut débit.

En espérant que vous répondrez rapidement aux diverses questions posées dans cette lettre ouverte, veuillez recevoir, Monsieur le président, nos cordiales salutations.

Pour le bureau de l'ASEL, le président : D P

\*\*\*\*\*A S E L\*\*\*\*\*

# DES NOUVELLES DES ANTI-OGM

Dans La **CASELLE ENCHÊNÉE** du mois de février dernier, nous vous parlions des faucheurs de maïs OGM qui avaient tous refusé de subir un prélèvement ADN qui les reléguait dans la catégorie des délinquants à fichier pour dangerosité grave pour la société. L'**ASEL** a été solidaire de leur refus courageux. Inculpés pour refus de prélèvement, le tribunal de Cahors, en juin dernier, les avaient tous relaxés en première instance. Mais le Parquet n'a pas apprécié ce laxisme des juges cadurciens et a fait appel de ce jugement. Le délibéré en appel à la Cour d'appel d'AGEN a eu lieu le 11 septembre dernier et n'a pas confirmé le jugement du tribunal de Cahors.

Sur les 8 inculpés, un seul a été totalement relaxé.

Trois autres ont été relaxés pour refus de prélèvement ADN mais condamnés pour refus de se soumettre aux relevés signalétiques des empreintes et photos avec une amende de 150 euros. Les quatre derniers ont, eux, été condamnés pour refus de prélèvement ADN car ils n'ont pas nié avoir effectivement fauché avec une amende de 500 euros.

Suite à ce jugement scandaleux, les quatre personnes condamnées pour refus de prélèvement ADN poursuivent leur action et ont décidé de se pourvoir en cassation. On ne peut pas laisser traiter de la sorte des citoyens responsables qui vont jusqu'au bout de leurs convictions en se battant courageusement contre le danger de l'arrivée massive d'une nourriture « ogémifiée » dans nos assiettes. Le seul jugement honorable est la relaxe.. comme l'avait décidé, avec raison, le jugement cadurcien en première instance.

Si le pourvoi en cassation n'est pas concluant, les quatre faucheurs sont déterminés à aller devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme afin de remettre en cause cette loi liberticide.

Que les lecteurs de la Caselle qui se sentent solidaires de cette action n'hésitent pas à envoyer leurs dons à l'ASEL, avec, au dos du chèque, la mention « Solidarité OGM ».

**Damien Veyres**, un des huit inculpés.



## CARTONS VERTS

À **Alexandre et Karine**, propriétaires d'Omega Paintball, un terrain de loisirs de 4 hectares situé à Vaylats.

Chaque année, en moyenne, 4000 personnes viennent y jouer selon des règles précises.

Equipé d'une bouteille de gaz CO2 (à chaque tir il se produit une perte de gaz) et d'un pistolet « futuriste » (le *marqueur*), chaque joueur tire environ 250 billes. Ces amoureux de la nature ont voulu respecter leur environnement et le fait qu'ils vivent dans un *Parc naturel Régional*.

Ils ont fait le choix d'utiliser uniquement du CO2 appelé « aligal » (le même qu'en agro alimentaire, moins nocif et moins polluant que le CO2 standard) et des billes 100% biodégradables : la coquille est en gélatine et l'intérieur est constitué de graisse végétale colorée à l'aide de colorant alimentaire ou de pigments naturels. Elles ne tâchent pas, ne sont pas nocives pour les animaux qui pourraient les avaler et ne laisseront pas de traces au sol.

Leur parc fait aujourd'hui partie des rares (1 sur 10 environ) possesseurs du certificat de conformité *attestant les caractéristiques écologiques* de leurs matériaux.

*Bravo pour ce choix qui représente un coût supplémentaire, mais qui a le mérite de respecter notre environnement !*

S.R

Un **second carton vert** sera attribué ce mois-ci au maire du village d'Esclauzels dont la localité était initialement prévue pour être connectée en haut débit ADSL avec le système de la société INEO-WIFILAND à partir de la tête de réseau des 11 antennes perchées sur le château d'eau de Lalbenque.

Après examen de la qualité de l'offre proposée par cette société, le maire a décliné leur offre et s'est tourné vers une autre société implantée dans le Lot, permettant, à un coût moindre, avec des antennes totalement intégrées au paysage et avec des puissances émises moins importantes, de satisfaire la demande de toutes les personnes désireuses d'obtenir une connexion haut débit...ce que ne pouvait pas offrir la société concurrente à cause des difficultés de relief du territoire de la commune. Ce maire a été bien inspiré de ne pas tomber sous le charme des sirènes de cette société INEO, qui a su si bien se vendre auprès des différents élus du département ou de la région. Dommage que cet exemple n'ait pas été suivi par l'ensemble de la communauté de communes de Lalbenque qui va devoir gérer le mécontentement des riverains du château d'eau de Lalbenque équipé de ses 11 futures antennes et surtout le mécontentement des centaines de foyers qui ne pourront pas être desservis par le réseau mis en place par la société INEO-WIFILAND.

D P



**DROIT DE REPONSE de Guy Messal,  
premier adjoint de la commune de Lalbenque.**

**QUAND TROP ...**

**C'EST TROP !**



Faut-il réagir quand on est personnellement mis en cause face à un tissu d'incongruités ? À priori, non, tellement le propos est un amalgame malveillant et mensonger ; à posteriori, oui, quand il relève d'une malhonnêteté intellectuelle qui frise la calomnie.

Au sujet de l'article de la dernière Caselle me concernant à propos du forum des associations du 13 septembre dernier, vu le ton de mon interlocuteur, j'assume pleinement ma décision personnelle qui n'engage que moi, même si c'est une erreur. Le lendemain, à l'écoute de mes collègues, j'ai rapidement corrigé mon appréciation, essayant de contacter l'association Adirac...mais en vain. Quoiqu'il en soit, que celui qui n'a jamais fait d'erreur lève le petit doigt. Dont acte !

Quand à l'amalgame avec le P.L.U, que le docte rédacteur se rassure, quelle contre-vérité ! Sur une commune de 52 350 000 m2, j'aurais « gelé » 2 341 m2 à une personne que je ne connais pas, sinon par courrier au maire ! Qui peut croire une pareille ineptie ? J'ai vraiment la conscience tranquille mais mettre ainsi mon intégrité en doute, m'accuser de parti pris dans l'exercice de ma fonction d'élu, relève du dépôt de plainte pour diffamation si ce manquement existait. Tout concitoyen de bonne foi sait bien que le document d'urbanisme de la commune de Lalbenque émane bien du conseil municipal et non de Guy Messal, même si j'y ai consacré de très nombreuses heures pendant des années, avec les collègues de la commission.

Tout aussi surprenant dans cette prose l'irruption de l'aérodrome. Qui de bonne foi peut prétendre qu'un aérodrome, aussi petit soit-il, ne cause aucune nuisance ? Guy Messal ? N'importe quoi ! Il est vrai que j'ai entendu quelques nouveaux résidents, possesseurs de piscines, évoquer cette gêne. Je les renverrai pour information à un papier édifiant qui a circulé en avril dernier intitulé « Les dissidents d'Adirac ».

Enfin, la conclusion de l'article vaut son « pesant de cacahuètes » ! Notre savant rédacteur pousse encore plus loin le bouchon et se croit peut-être dans une république bananière où le vassal s'excuse platement devant le suzerain. Non, il n'en est aucunement question ! Nous sommes bien au XXIème siècle et je m'efforce quotidiennement d'être un acteur de mon pays plutôt qu'un commentateur acerbe. J'entends bien que chacun a sa place, que chacun a le devoir de respecter autrui, ce que j'ai toujours fait, je pense, même si on ne partage pas les mêmes convictions que moi.

Je conclurai par cette citation qui me motive souvent pour continuer à être un acteur positif et passionné de mon pays et non un critique systématique et stérile. « Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout ceux qui ne font rien ». Que les gens qui veulent construire sachent que ma porte est toujours ouverte. Que la Caselle Enchênée retrouve bientôt le sens de l'honneur, voire de l'humour, com-

me son célèbre confrère...

**Guy Messal, premier adjoint.**

Commentaire de la Caselle.

Nous avons beau lire, relire et relire encore l'article où Guy Messal a été mis en cause pour le refus d'inviter une association au forum des associations, nous ne trouvons dans cet article aucun autre passage le mettant en cause personnellement dans l'élaboration du P.L.U...encore moins dans le problème des nuisances de l'aérodrome. Il doit s'agir d'une question de lunettes qui expliquent la différence de lecture : nous ne devons pas avoir le même opticien ! Quoi qu'il en soit, nous avons reproduit, comme il se doit, sans hésiter, son droit de réponse.

**D P**

Cher Guy Messal,

Je me suis contenté, dans le carton rouge qui vous a été décerné, de souligner le caractère maladroit de la décision que vous avez prise d'exclure l'ADIRAC, dont l'adresse postale est domiciliée à la marie de Lalbenque, du forum des associations organisé par la municipalité. J'aurais fait la même chose pour n'importe quelle autre association car, comme vous le savez, il s'agissait d'une question de principe. En vous proposant de présenter des excuses au président de l'ADIRAC, je vous invitais simplement à renouer le dialogue avec lui. Et puisque, dans votre réponse, vous reconnaissez vous-même que vous avez commis une erreur, je considère que cette affaire est définitivement close.

**Y D**

# LA SAGA DES FANTÔMES DE NOS GRENIERS

## Fantôme n°1 : Monsieur Loir

« Accusé, RÉVEILLEZ-VOUS ! Car vous nous avez réveillés tout l'été, en faisant un raffut innommable au dessus de notre chambre ! » Le tribunal est plein...

Si, à un moment, sa présence vous a fait peur, vous allez très vite avoir honte car... pour tout vous dire, il n'est pas très imposant, ce fantôme ! 15 à 20 cm à tout casser de la tête à l'anus. Bon, d'accord, il a autant de longueur de queue. Mais il fait à peine le poids d'un gros steak ! Il a un petit air d'écureuil en manteau gris et de grands yeux ronds cernés de noir. S'il a fait son nid chez vous, c'est que la maison est restée un moment inhabitée. Sachez, dans votre désespoir, que votre emménagement ne sera pas tellement amusant pour lui non plus... (Et pan !)

En fait, le plus souvent pour faire son nid, il se contente d'un vieil arbre, un creux de mur agrémenté de brindilles, mousses, feuilles, herbes sèches. Entièrement biodégradable. Chaque été, après environ un mois de gestation, le couple donnera naissance à 4 à 6 petits (en moyenne). Bon, d'accord, c'est prolifique. Ils sont adultes à 1 an et peuvent vivre jusqu'à 9 ans... si, et seulement si (!) hibou grand-duc, chouette hulotte, martre, chat sauvage ou fouine ne l'attrapent pas. (S'ils l'attrapent par la queue, il a une chance de s'en sortir : la peau se déchirera, les vertèbres finiront par se dessécher et par tomber. Il sera mutilé mais pourra mener une vie normale.)

Il s'active aux belles saisons. Ben quoi ? Il faut bien nourrir sa famille et faire des réserves pour l'hiver ! En octobre, il part à la recherche d'un appartement en sous-sol. Il peut creuser jusqu'à 60 cm... La géothermie, c'est son dada ! Il ne réapparaîtra qu'en mars ou avril. **Son régime alimentaire ?** Plutôt

végétarien : graines, fruits secs, fruits frais. Parfois, bourgeons, fleurs, champignons, jeunes pousses accompagnés d'insectes, cloportes, mollusques voir même oisillons trouvés au nid, complèteront son menu, selon les circonstances. Un baptême, un mariage, ça se fête (!).

Alors, c'est un fantôme plutôt sympa, non ? En fait, vous ne le connaissez qu'à travers ses jeux et ses galipettes. Ce colocataire agité se transformera, l'hiver, en une boule de poils silencieuse. Ouf, vous allez enfin pouvoir dormir!!!



Vous ne l'aimez toujours pas ? Bon, alors trouvez le moyen d'introduire un chat dans le grenier pendant quelques jours. Ou bien, l'hiver, montez au grenier et cherchez-le à 4 pattes, muni de gants (s'il se réveille il mord !). Mettez-le délicatement dans une cage, sous des tissus et du journal pour le maintenir au chaud. Quelques noix et fruits secs près de lui. Dès que le printemps arrivera, vous pourrez le libérer, il y aura peu de chance qu'il revienne sur les lieux. En dernier recours, il y aurait bien l'empoisonnement avec une poudre disposée au sol. Comme il est très propre, il se lèchera les pattes... et ce sera la fin. (Mais ça me

fend le cœur de vous donner cette astuce...)

**Si le bruit continue, alors, c'est un autre fantôme... que vous découvrirez dans le prochain numéro...**

S R



## COUP DE GUEULE

**S**avez-vous comment nos amis les chasseurs savent mettre à profit les technologies modernes pour plus d'efficacité dans leurs diverses battues ? Eh bien, je vais vous l'apprendre...l'ayant appris moi-même de la bouche d'un des gardes fédéraux. Le dernier cri dans ces nouvelles technologies, c'est l'utilisation des GPS qu'ils mettent sur un ou deux chiens de la meute et de la sorte, ils savent en permanence où se trouvent leurs chiens et bien sûr le gibier puisque les chiens sont à ses trousses ! Pas bête, non ? Mais il y a pire. Il faut savoir qu'en France une partie du gibier est recensé et bien souvent une puce électronique est administrée à ce gibier pour connaître leurs habitudes, leurs déplacements ainsi que leur nombre. Eh bien, il y a des petits malins qui réussissent à trouver les fréquences des puces avec je ne sais quel appareil pour savoir où se trouve le gibier. Ce qu'il faut rappeler, c'est que ces appareils, surtout le GPS, sont des outils très précis car ils indiquent la position du gibier à cinq mètres près ! Vive la technologie et vive la chasse...enfin ce qu'il en reste si tant est que ces méthodes d'élimination du gibier ont encore quelque chose à voir avec la chasse traditionnelle !

S L

## ARRACHAGE DES HAIES

Quiconque a été à l'école sait le rôle que les haies jouent dans la régulation de l'eau (réservoir naturel, prévention des inondations, érosion par le vent, biodiversité). La haie est un réservoir végétal et animal où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces et quiconque a traversé la Beauce en TGV est triste de voir ces champs sans fin hérissés d'éoliennes.

L'agriculture productiviste prônée par les pouvoirs publics au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour des raisons bien légitimes a atteint ses limites et les objectifs publics ont bien changé avec l'émergence de l'idée de développement durable unanimement partagée.



Alors quel paradoxe ! Dans certaines parties du Lot, jusque là épargnées par cette agriculture à cause d'une terre difficile et aussi au prix de l'exode rural ou de la dureté des conditions de vie de ses paysans, on voit aujourd'hui, à contre courant de l'histoire, certains de ces même paysans devenus entrepreneurs très capitalistiques se lancer dans l'arrachage forcené des haies avec leurs énormes machines, qui menacent les murets de pierres sèches.

Et quelle déception de voir le Parc régional des Causses du Quercy – à la charte introuvable et à la langue absconse - ignorer tout autant l'agriculture que ce problème essentiel alors même que nombre d'instances de et dans la région commence à s'en préoccuper !

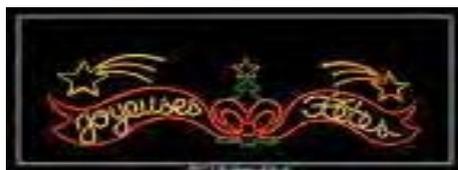
L'eau, qui s'enfuit si vite sur le Causse, laissant le vent balayer les terres mises à nu pour la culture du

maïs, est un enjeu de société majeur. Le paysage est une ressource au moins aussi appréciable que l'agriculture pour le Lot s'il veut y attirer et retenir de nouveaux habitants principaux et secondaires et touristes amoureux de la nature.

Il appartient aux élus, aux administrations concernées, aux organismes d'aménagement économique et agricole, aux instances du tourisme de se mobiliser pour limiter les arrachages de haies aux nécessités strictement évaluées de la production agricole et de replanter là où il n'y a pas d'impératif avéré, comme cela se fait dans maintes régions pour que le Lot ne devienne pas une petite Beauce.



**Philippe Fleury**, un résident secondaire du sud du Lot.



## BONS RÉVEILLONS



ceux et celles qui vont sacrifier cette année encore à la traditionnelle dinde aux marrons ou à tout autre délicieux plaisir de la table, un bon conseil : n'utilisez pas les matières grasses provenant de la marque Lesieur qui commercialise depuis quelques mois un lot de 40 000 tonnes d'huile de tournesol ukrainienne à laquelle on a mélangé de l'huile minérale destinée à la lubrification des moteurs. Seule la Grèce a interdit l'importation de cette cochonnerie.

En France, apparemment, les pouvoirs publics n'ont pas l'air de s'en émouvoir : après tout, ça ne fera en moyenne que 100 grammes d'huile mélangée à de l'huile de vidange par personne dans nos assiettes ! Une brouille ! Quand on vous dit que le père Noël est une ordure...pardon...pas lui mais ceux qui vont utiliser l'image du vieux barbu pour nous vendre et nous faire avaler toutes leurs saloperies !

**DP**



**BULLETIN D'ADHESION: 15 euros/an ou 20 euros pour un couple.**

**NOM :**  
**Prénom :**  
**Adresse:**

**Pour nous contacter:**

**A J E L**

**Mairie de Lalbenque**

**46 230 Lalbenque.**

**Tel: 05 65 31 75 91**

**Ou: 05 65 20 24 89 - 05 65 24 73 52**